

# L'Alsa' Parisien

*S'Bàriser Blattel*

Le journal des Alsaciens et Lorrains de Paris



- > Préparation Assemblée Générale 2021 > Livres
- > Interview Jean-Marie Burguburu > Entretien Brigitte Klinkert
- > Bilan de l'Annexion 1871-1918



ALSACIENS ET LORRAINS  
DE PARIS

A.G.A.L.  
— Association fondée en 1871 —



Maison de l'Alsace - 39, Avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris  
[www.alsaciens-lorrains-paris.fr](http://www.alsaciens-lorrains-paris.fr) – [contact@alsaciens-lorrains-paris.fr](mailto:contact@alsaciens-lorrains-paris.fr)

## Editorial 32



Chers membres, chers amis

Je me joins aux autres membres du Conseil d'Administration de l'AGAL pour vous souhaiter de traverser le mieux possible cette pénible épreuve de la Covid. Un an déjà que nous vivons au ralenti, que nous sommes empêchés d'échanger, de communiquer, de nous retrouver avec nos proches, nos amis, nos collègues aussi spontanément et naturellement que par le passé.

Je sais que cette convivialité vous manque, qu'elle nous manque à tous ! La vaccination massive devrait nous permettre de sortir de cette période difficile, mais il va encore falloir être patient : gageons qu'en 2022 cette épreuve sera pour l'essentiel derrière nous.

La vocation principale de l'Alsa'Parisien est de vous tenir informés de l'actualité de notre association, et plus particulièrement en rendant compte de nos événements. Par la force des choses, cette actualité est pauvre, faute de pouvoir organiser nos manifestations habituelles : stammdisch, pièce de théâtre, choucroute, assemblée générale ...

Pour autant le bureau de l'association ne reste pas inactif : il est animé par la volonté de maintenir des manifestations dès que cela est possible, sous une forme virtuelle ou en présentiel. Cette volonté est illustrée dans ce numéro au travers du bilan de l'activité 2020, établi par notre Président Nicolas Gusdorf. Ce dernier esquisse également un calendrier pour nos projets 2021, celui-ci reste très dépendant de l'évolution de la pandémie.

Par ailleurs, cette année marque le 150ème anniversaire de la création de l'AGAL. Comme vous le savez, l'association a été créée dans le but d'accueillir le mieux possible les Alsaciens-Lorrains qui avaient opté pour la nationalité française. C'est un anniversaire que nous avions prévu de fêter ce printemps, mais que la sagesse nous impose de repousser à des temps meilleurs.

Toutefois, à défaut de fête, nous avons décidé d'évoquer cet anniversaire dans ce numéro de l'Alsa'Parisien. Vous y trouverez un bilan de la période d'annexion 1871-1918 : si celle-ci a incontestablement produit des résultats positifs dans les domaines de l'économie et de la protection sociale, le bilan est moins favorable dans le domaine des libertés publiques. Vous voyez, ce numéro est source de richesse et d'informations !

J'espère que sa lecture vous apportera des moments d'agréable distraction !

Prenez soin de vous, et, nous l'espérons, à bientôt !

Maurice Brom. ■

**Notre Assemblée générale se tiendra le 22 juin 2021 en visioconférence & audioconférence. Tous les membres recevront une convocation électronique courant mai. Cette convocation contiendra un lien vers un formulaire de vote par correspondance qui listera les différentes résolutions soumises au vote.**

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

L'assemblée générale relative à l'exercice 2019 s'est tenue à huis clos le 10 décembre de l'année dernière. L'assemblée générale relative à l'exercice 2020 se tiendra au mois de juin 2021. Nous avons décidé cette année de la rendre accessible à tous les membres en visio-conférence.

Les procédures de convocation et d'approbation des résolutions seront identiques à celles de l'année dernière. Vous trouverez ci-dessous le rapport moral de notre président Nicolas GUSDORF et le rapport financier établi par notre trésorier Maurice BROM.

### RAPPORT MORAL ANNÉE 2020

Compte tenu de la date tardive de l'assemblée générale de l'an dernier, je vous avais déjà parlé de nos activités de 2020. Le programme d'activités du 1<sup>er</sup> semestre (stammdisch, théâtre alsacien, visite de l'Assemblée Nationale, assemblée générale ...) avait dû s'interrompre pour cause de pandémie, mais le conseil d'administration avait souhaité maintenir, malgré tout, la parution de 3 Alsa'Parisien, dont l'un sous forme électronique, et la traditionnelle remise de bourses, qui constitue un axe fort des objectifs de l'association.

#### Conférence Tomi Ungerer :

Le jeudi 30 janvier à 18 heures, avant le confinement lié au coronavirus, votre association a organisé, en partenariat avec le Musée J.J. Henner, une visite de ce très intéressant musée, suivie d'une conférence Tomi Ungerer par Robert Walter. Cette conférence a connu un franc succès, avec près de 40 participants. Agent, ami et conseiller de Tomi Ungerer, Robert Walter a partagé étroitement la vie de Tomi Ungerer ces 35 dernières années. Il est venu parler de l'artiste, de l'homme et du père de famille à un auditoire rassemblé dans la salle de conférence du musée, décoré pour l'occasion de nombreuses lithographies de Tomi Ungerer.

#### Trois Alsa'Parisien dont l'un électronique :

Après le numéro de janvier, la parution de la trentième édition de l'Alsa'Parisien avait été fixée en mai pour permettre de rendre compte de la riche actualité de notre association au cours du premier quadrimestre de l'année. Nous devons évoquer tout à la fois la visite à l'Assemblée nationale, notre rendez-vous annuel de théâtre dialectal et la remise des bourses. La crise du Covid 19 a balayé en

quelques jours ces longs mois de préparatifs. Malgré cette actualité plus restreinte, par la force des choses, nous avons décidé avec le comité de rédaction, de nous adapter aux circonstances et de publier une édition exclusivement électronique, la mise sous pli habituelle assurée par des membres de l'AGAL étant impossible à réaliser. Et à l'automne, en plein confinement, nous vous avons fait parvenir un numéro « papier », sous sa forme classique, afin de garder un lien avec vous. Nous espérons que la nouvelle formule de notre journal, avec notamment les interviews de personnalités alsaciennes, vous apporte un grand plaisir de lecture.

#### Cérémonie de remise des bourses 2020 :

Si le programme d'activités du 1<sup>er</sup> semestre (stammdisch, théâtre alsacien, visite de l'Assemblée Nationale, assemblée générale ...) avait dû s'interrompre pour cause de pandémie, le conseil d'administration avait souhaité maintenir, malgré tout, la traditionnelle remise de bourses, qui constitue un axe fort des objectifs de l'association. Et cela de façon virtuelle en ce qui concerne les aspects administratifs, mais pas sur le plan financier ! En effet, les lau-



### *Vie de l'association*

réats, futurs ambassadeurs de l'association, ont reçu leur bourse en espèces bien sonnantes et trèsbuchantes !

La remise des bourses 2020 de l'Association des Alsaciens et Lorrains de Paris a donc eu lieu le mardi 25 mai 2020 en visioconférence Zoom. En effet, les lauréats, les mécènes et les administrateurs n'étaient pas, comme à l'accoutumée, rassemblés en un seul lieu, mais rassemblés *chacun chez soi* grâce à la technologie.

C'est le président de la commission des bourses, Maître Christian Roth, qui avait organisé le jury et mis sur pied la logistique de ce rendez-vous peu commun !

La technologie a parfaitement fonctionné, ce qui a fait de cette cérémonie un plein succès !

Je tiens à remercier nos mécènes : la famille Bernard Weymuler, le docteur Elisabeth La Marca, monsieur Antony Fontana, monsieur Patrick Lunzenfichter, l'Association des Alsaciens de Rueil Malmaison, l'Union Internationale des Alsaciens, la SCOR, La mutuelle AG2R La Mondiale, la Réunion Aérienne.

#### **Journée 2020 des Alsaciens du monde :**

C'est par une journée de canicule, le 21 août 2020 que l'Union Internationale des Alsaciens (UIA) a tenu ses assises annuelles à Strasbourg. La journée ouverte à tous les adhérents avait bien sûr été annulée, Covid oblige, mais plus d'une cinquantaine de responsables d'associations membres de l'UIA avait fait le déplacement pour échanger sur leurs activités et projets. L'assemblée générale s'est tenue dans les locaux de l'ancienne mairie de Strasbourg place Broglie. L'occasion pour son dynamique président Gérard Staedler d'accueillir à la tribune plusieurs personnalités politiques, dont notre nouvelle ministre Brigitte Klinkert et le président du conseil général du Bas-

Rhin (et bientôt de la CEA ?) Frédéric Bierry. Pour les Alsaciens Lorrains de Paris, représentés par plusieurs membres du conseil d'administration, ce fut l'occasion de découvrir que 2021 est l'année d'un quadruple anniversaire : notre 150ème bien sûr, mais aussi les 150ème de New York et de Lausanne, et le 40ème anniversaire de l'UIA. A quoi s'ajoute le 50ème anniversaire de la Maison de l'Alsace de Paris.

L'UIA propose en principe une croisière sur le Rhin avec CroisiEurope du vendredi 27 au dimanche 29 août 2021, à la suite de sa journée annuelle au Parlement européen le vendredi 27 août. Et l'Alsace Fan Day, célébré chaque 24 juin (jour de la Saint Jean) en l'honneur de l'Alsace, doit connaître un retentissement mondial avec un « direct live » sur Internet de chaque association, à midi dans son fuseau horaire.

#### **Le théâtre alsacien :**

Dans un nouveau lieu plus propice à la convivialité, c'est une pièce grave qui a été jouée cette année, dans le petit intermède juste avant le confinement d'automne, par le théâtre Saint Nicolas de Haguenau. Tiré du roman « *Inconnu à cette adresse* », la pièce « *Unbekannt unter dere adress* » évoque l'histoire de 2 amis, l'un allemand, l'autre juif, dont les relations vont se distendre, en même temps que monte l'influence du nazisme dans les années 30.

#### **Les stammdischh :**

Ces rencontres amicales se sont poursuivies à chaque fois que les mesures sanitaires l'ont permis. Donc entre chaque confinement. Fortes de leur succès, elles démontrent, s'il en était besoin, l'importance que joue la convivialité dans notre vie sociale, et par conséquent les dommages que cause la situation actuelle et sa virtualité érigée en institution ! Vivement que, tous vaccinés, nous puissions reprendre le chemin des tartes flambées et des demis !



**Et pour 2021 ?**

Cette année s'annonce difficile ! Qui aurait cru que nous reparlerions de confinement 1 an après la première expérience douloureuse de 2020 ? Alors que nous sommes tous masqués, gelhydroalcoolisés sans modération, sous couvre-feu dès 19 heures ! A quoi servent toutes ces mesures si la pandémie continue à flamber ?

L'espoir bien sûr, c'est la vaccination ! Qui aurait cru qu'un vaccin serait trouvé aussi vite ? C'était inconcevable il y a 1 an ! Et pourtant ils l'ont fait !

Alors, raisonnablement, que peut-on envisager ? La cérémonie de remise des bourses est fixée en mai. Nous espérons pouvoir la faire en *présentiel* à la Maison de l'Alsace. Une reprise des stammdisch après l'été ? Une pièce de théâtre à l'automne ? Mais sans doute pas de visite de l'Assemblée Nationale cette année encore. Quant à nos festivités d'anniversaire des 150 ans, votre association pensait préparer pour septembre 2021 une grande journée festive. En cette période de grandes incertitudes, il nous paraît plus prudent de la reporter à 2022, afin de pouvoir organiser une célébration débarrassée

des angoisses sanitaires.

C'est dans les moments difficiles que nous pouvons compter nos amis. Les associations de toutes sortes souffrent beaucoup de la désaffection, du découragement de leurs membres, et leurs moyens en pâtissent. Mais, dans cette mauvaise passe, nous espérons conserver votre confiance et votre fidélité ! Les Alsaciens et Lorrains de Paris sont les gardiens de l'âme alsacienne à Paris, et ils souhaitent pérenniser leurs traditions. C'est pourquoi nous vous appelons à cotiser cette année encore, malgré les événements.

Car votre conseil d'administration ne cesse pas de rechercher toujours de nouvelles idées pour vous distraire et entretenir la convivialité entre nous ! Vos suggestions sont bien sûr les bienvenues !

C'est en maintenant des objectifs ambitieux, malgré la crise, que l'A.G.A.L. sera le rendez-vous parisien incontournable des Alsaciens-Lorrains attachés aux valeurs de fidélité, ténacité, solidarité, de tous ceux qui partagent et font rayonner leur passion de l'Alsace-Lorraine.

Nicolas Gusdorf.

**RAPPORT FINANCIER ANNEE 2020**

Le résultat d'exploitation est **équilibré** grâce notamment à une réduction de nos frais de gestion due :

- au choix d'une nouvelle salle de théâtre beaucoup moins onéreuse
- à la baisse de nos frais postaux sous l'effet conjugué d'un recours plus large aux courriels et à la mise en place d'un contrat d'affranchissement qui nous permet de bénéficier de tarifs préférentiels

In fine des recettes de 2020 comptabilisées en 2021, génèrent un excédent de 2071,08€.

Maurice Brom.

Consultez régulièrement le site de l'AGAL  
<http://www.alsace-paris.org>  
 Pensez à nous faire part de vos changements  
 d'adresse e-mail et postale



## Jean-Marie Burguburu, ou une destinée alsacienne



*« Par arrêté du Premier ministre du 31 janvier 2020, paru au Journal officiel n°28 du 2 février 2020, Jean-Marie Burguburu a été nommé membre et président de la CNCDH. »*

**Les avocats, et les juristes en général, vous connaissez comme ancien Bâtonnier du Barreau de Paris. Que recouvre cet acronyme et quelles sont vos nouvelles fonctions ?**

J'ai l'honneur d'avoir été désigné président d'une très ancienne institution, créée en 1947. Il s'agit de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, la CNCDH. Instituée sous l'impulsion du Professeur René Cassin, elle est contemporaine de la Convention européenne des Droits de l'Homme et de la Cour européenne des Droits de l'Homme. La Commission est constituée d'une Assemblée plénière qui se réunit 11 fois par an et rend des avis sur les sujets de son ressort : les droits humains.

**Qui compose cette Assemblée plénière ?**

C'est un organisme qui se veut représentatif de toutes les forces vives qui oeuvrent en France pour le respect et la défense des droits de l'Homme. Quatre membres de droit, parmi lesquels Madame Claire Hédon, Défenseuse des Droits, 30 personnes physiques nommées par le Premier ministre pour leur connaissance des droits de l'Homme ( professeurs, ministres du culte, avocats, magistrats) et 30 personnes morales ( les différents syndicats de notre pays ainsi que les organisations non gouvernementales actives dans le domaine des droits de l'Homme , par exemple la CIMADE, le Secours Catholique, la LICRA, ADT Quart Monde, le MRAP, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, la Ligue des Droits de l'Homme et beaucoup d'autres...).

**Ce n'est pas un « machin », comme disait jadis un personnage célèbre ?**

La Commission a été imaginée, comme je l'ai rappelé ci-dessus, par René Cassin, au lendemain des terribles épreuves que l'Europe avait subies du fait des violations des droits de l'Homme perpétrées par bon nombre d'Etats et gouvernements européens pendant la deuxième guerre mondiale. Elle a été instituée pour être le conseil en matière de Droits de l'Homme, à une époque où le sujet était relativement nouveau, pour assister les autorités gouvernementales. Nous nous prononçons ainsi sur demande de ces autorités, pour formuler un avis de compatibilité d'un texte réglementaire ou législatif avec la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui est partie intégrante de notre Constitution et l'ensemble des textes relatifs aux droits de l'Homme qui ont valeur constitutionnelle.

**Vous êtes indépendant ?**

Si les membres de la Commission sont effectivement nommés par le Premier ministre et si la Commission délivre des avis à la demande des autorités gouvernementales, nous sommes indépendants. Nous avons surtout la capacité de nous auto-saisir de tous les sujets relatifs aux droits de l'Homme. La période actuelle de pandémie nous en a donné l'occasion à plusieurs reprises pour nous interroger et alerter sur les restrictions comme : le confinement, le couvre-feu, les restrictions aux libertés de réunion, de tenue de spectacles, de déplacement etc...Ainsi rien qu'en 2020 nous avons rendu une quinzaine d'avis liés à ces questions. Comme je l'ai déjà déclaré récemment à un grand quotidien du soir : « en temps de paix, la République n'a jamais connu une telle restriction des libertés ».

La Commission fonctionne entièrement de façon bénévole, les 64 membres ne percevant aucune rémunération ni indemnités de quelque sorte. Seul son Président reçoit un défraiement mensuel modeste. Sont rémunérés les membres



du secrétariat général qui organisent l'administration de la Commission et une dizaine de juristes salariés qui effectuent les recherches et mettent en forme les avis élaborés par les membres de la Commission dans leurs groupes de travail avant d'être soumis au vote de l'Assemblée plénière. J'ajoute que tous les avis de la CNCDH sont publiés au Journal Officiel.

### **Vous avez mentionné la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Son siège est à Strasbourg. C'est votre lien avec l'Alsace ?**

Strasbourg est une capitale européenne grâce à la présence du siège du Parlement européen, une des quatre institutions de l'Union Européenne. Mais elle l'était déjà depuis 1948, avec le siège du Conseil de l'Europe, dont un des organes est la Cour Européenne des Droits de l'Homme, dont la compétence territoriale s'étend, doit-on le rappeler, jusqu'aux confins de la Chine à l'Est, et aux confins de l'Iran, par le Sud-Est.

Cette universalité symbolisée par Strasbourg a marqué mes origines. Mon ancêtre lointain Pierre Burguburu, originaire de Tardets ( au pays basque dans les Pyrénées atlantiques ), après être « monté à Paris » et avoir fréquenté Robespierre, quitte Paris à sa chute (1794) et trouve refuge dans cette terre d'accueil qu'est l'Alsace. Commence alors une longue saga, où les Burguburu, malgré leur patronyme sonnante de façon si étrangère, vont devenir de vrais alsaciens, des notables parlant français, allemand et le dialecte. Cela va durer un siècle et demi !

### **Votre patronyme ne sera jamais « germanisé » ?**

Si, il l'a été sous le Kaiserreich au début du XXème siècle. On voulait affubler mon grand-père, né à Strasbourg en 1869, du patronyme BURGER...apparemment le plus proche de BURGUBURU !

Mon arrière-grand-père, le fils du révolutionnaire réfugié en Alsace, était devenu Landgerichtsrat à Strasbourg vers 1860, mon grand-père était

médecin et animateur social, président du Elsässischer Lothringischer Katholikentag et de Caritas, et mon père ( Jehan ), né en 1905, avait fait ses études au Gymnasium sous le régime allemand, puis son droit, sous régime français, à la Faculté de Strasbourg. Il a prêté serment d'avocat en 1925 à la Cour d'Appel de Colmar et installé son cabinet à Strasbourg dans l'immeuble familial. Bilingue parfait et avocat dans l'âme, il ne pouvait envisager un seul instant l'annexion nazie. Mes parents se réfugient ainsi à Paris, où je suis né. Ils quittent l'immeuble du 11 place Gutenberg (anciennement place du Marché aux Herbes), dans lequel mon père avait son étude.

### **Et votre mère, aussi une « étrangère » ?**

Alors pas du tout, tout au contraire, et on peut presque dire une revenante à l'Alsace !

Les aïeux de ma mère, à la différence de ceux de mon père, avaient quitté l'Alsace en 1870, avant le Traité de Francfort. Cette famille s'était alors installée, comme beaucoup d'alsaciens, en Franche-Comté. Mon grand-père maternel Charles KRUG, devenu notaire, fut élu maire de Besançon en 1935, où ma mère a grandi. Ayant rencontré mon père, elle « retourna » en Alsace, pour s'installer avec lui, à Strasbourg et y donner naissance à ma grande sœur, un an avant le début des hostilités de la deuxième guerre.

### **Vous êtes donc le produit de l'exil ?**

En quelque sorte, étant né à Paris en 1945... Mon père fut recueilli, à son arrivée à Paris en 1940 et pendant toute la durée de la guerre, chez son confrère Pierre Gide, le fondateur du futur plus grand Cabinet d'avocats français GIDE LOYRETTE NOUEL. Le traumatisme de la guerre et sa santé fragile, ayant conduit à son décès prématuré en 1961, ne lui ont pas permis de revenir en Alsace. Et le cabinet GIDE est ensuite devenu ma famille professionnelle. J'ai fait mes études de droit à Paris où j'ai prêté serment

*Lire la suite page 10*



## Interview Brigitte Klinkert, ministre de l'insertion

*Nos lecteurs alsaciens de Paris vous connaissent surtout comme présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin de 2017 à juillet 2020 et co-fondatrice à ce titre de la Collectivité européenne d'Alsace. Pouvez-vous leur détailler votre parcours personnel et politique ?*



Mes racines alsaciennes, et notamment l'influence de mon grand-père Joseph Rey qui fut maire de Colmar, ont déterminé mon engagement politique pour défendre des valeurs d'engagement, de proximité, de l'Europe et

mon territoire. La récente création de la CeA est une étape importante de cet engagement. C'est à Colmar, où je suis née et vis encore aujourd'hui, que j'ai concrétisé mon envie de servir mes concitoyens pour la première fois : en 1983 je suis élue au conseil municipal où je resterai engagée jusqu'en 2017.

D'un point de vue professionnel le service public m'a très vite attirée et en 1979, jeune fonctionnaire territoriale j'ai eu l'honneur de rejoindre le Président Daniel Hoeffel à son cabinet du conseil général du Bas-Rhin. J'ai beaucoup appris à ses côtés et ai pris goût définitivement à l'action publique de proximité, l'action de terrain, celle qui change la vie des gens.

En 1994 je suis la première femme du département à faire son entrée au Conseil général. Et 23 ans plus tard, je deviens la première femme Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin.

Je pense que c'est grâce à cet engagement pour l'Alsace et à mon action de proximité que j'ai eu la chance de rejoindre le Gouvernement de Jean Castex comme ministre déléguée à l'insertion au ministère du travail, il y a maintenant plus de 10 mois.

**Vous êtes Ministre de l'insertion. Quelles sont vos responsabilités, quels domaines avez-vous en charge ?**

Vous le savez, nombre de nos concitoyens vivent un quotidien difficile et la crise de la COVID-19 n'arrange rien : jeunes diplômés, étudiants ou sans formation, chômeurs de longue durée, personnes en situation de grande précarité, femmes seules et sans emploi, sans domicile fixe...

Ce sont des personnes qui ont besoin de s'insérer -ou se réinsérer- dans la société. Je suis persuadée que c'est à grâce à l'activité, la formation ou l'emploi qu'elles y parviendront. Pour cela, ma méthode est simple, être à leurs côtés, traiter chaque situation individuellement et faire sauter un à un les freins à l'emploi : problèmes de logement, besoins de mobilité, situation médicale compliquée...

Je suis une femme pragmatique, je veux concrètement apporter des solutions à ceux qui n'en trouvent plus avec un effort particulier pour les jeunes, les bénéficiaires de minima sociaux ou les parents isolés en cette période de crise.

**Quelles priorités avez-vous donné à vos actions ministérielles ?**

Ma feuille de route tient en 3 mots : soutenir, simplifier et embaucher pour ne laisser personne sur le bord du chemin.

Ma première priorité, aux côtés du Premier ministre et d'Elisabeth Borne, c'est l'emploi des jeunes. Avec le plan « 1 jeune 1 solution » nous avons engagé plus de 9 milliards d'euros pour les accompagner vers la formation et l'emploi. Pour soutenir ces jeunes dans leur recherche d'emploi, nous avons mis en place des primes exceptionnelles que touchent les entreprises qui les recrutent. Un système gagnant-gagnant, qui incite à recruter des jeunes tout en soutenant les entreprises.



Et cela fonctionne ! 1,2 million de jeunes ont été recrutés grâce à cela depuis août, en CDI ou en CDD d'au moins 3 mois, et un demi-million de contrats d'apprentissages ont été signés. Pour les jeunes en insertion, nous doublons le nombre de places en Garantie jeunes, dont je rappelle que la rémunération mensuelle est de 500€. Pour que le travail continue de payer, même en formation, nous avons également revalorisé la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle à 500€. Cette rémunération est désormais étendue à l'ensemble des parcours vers l'apprentissage ou la formation.

Cela fonctionne aussi en matière d'insertion : 615 000 jeunes ont rejoint des dispositifs d'insertion l'an dernier, que ce soit des Garanties jeunes, des PACEA, des AII, des contrats aidés (PEC ou CIE). Le succès de la plateforme « 1 jeune 1 solution » montre que nous sommes sur la bonne voie. Elle recense 550 000 visiteurs uniques et 1,2 millions de recherches d'emploi depuis son lancement fin novembre.

En 2021, nous poursuivons ces efforts à destination des jeunes. Nous ouvrons 100 000 formations supplémentaires, pour atteindre 400 000 entrées en formation entre 2021 et 2022 de jeunes de moins de 30 ans. Nous ouvrons également 400 000 places de plus en parcours d'insertion. Et nous ajoutons 700 millions d'euros au PIC (plan d'investissement dans les compétences).

**L'activité économique est un des meilleurs vecteurs d'insertion**, j'en suis convaincue. J'ai à cœur de poursuivre le développement du secteur qui emploie des femmes et des hommes en insertion, les aider à se développer et créer de nouveaux emplois. Rapidement après mon arrivée au Gouvernement j'ai engagé un plan de relance pour l'inclusion doté de 320 millions d'euros. Les résultats sont là : 45 000 nouveaux emplois voient le jour à compter de cette année et je compte arriver à 60 000 d'ici la fin de l'année 2021.

Aider au retour à l'emploi c'est aussi simplifier. J'ai lancé une solution de simplification sur les

territoires avec le **Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)** pour mettre fin au parcours du combattant et remettre chaque personne qui en a besoin au cœur d'un accompagnement efficace vers l'emploi en aidant les associations, collectivités, services de l'Etat et les entreprises à mieux travailler ensemble. Je crois à l'intelligence des territoires : c'est avec eux, en soutenant leurs initiatives, leurs projets définis à l'échelle des bassins de vie et d'emploi, que nous avons construit ce service public qui va se déployer dans les prochaines semaines.

### Comment les mettez-vous en œuvre ?

Je fais confiance aux territoires. Je crois sincèrement aux projets locaux et aux petites actions au plus près des territoires et des personnes. C'est pourquoi j'effectue des déplacements chaque semaine partout en France (plus de 60 à ce jour).

Je vais donc à la rencontre de ceux qui font de l'insertion une réalité, c'est-à-dire les acteurs de terrain, les élus, les collectivités, les services de l'Etat, les entreprises, les associations, mais aussi les bénéficiaires des différents dispositifs.

On peut porter ses convictions et avoir la culture du consensus. C'est comme cela que j'ai toujours conçu la manière de faire de la politique, c'est certainement une caractéristique alsacienne.

Mon souhait est d'impulser des réformes que les territoires pourront s'approprier et expérimenter, comme c'est le cas avec le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, avec un objectif principal : permettre le retour à l'emploi.

**Que peut faire un ou une « ministre alsacienne » pour notre région ? Quels sont les prochains défis selon vous pour la CeA ? Quels liens directs gardez-vous avec la politique en Alsace ?**

Je suis ministre, engagée à 100% dans ma

*Lire la suite page 10*



## Actualité alsacienne

### Interview Jean Marie Burguguiru – suite de la page 7

d'avocat en 1966. J'ai ensuite fait l'essentiel de ma carrière au sein de ce cabinet : d'abord stagiaire, puis collaborateur, et ensuite associé. Atteint par la limite d'âge statutaire, je continue d'exercer la profession avec ma fille aînée : la tradition juridique continue ainsi depuis l'ancêtre premier alsacien de la famille. J'ai été élu Bâtonnier du Barreau de Paris, puis Président de l'Union Internationale des Avocats (une autre UIA !) et président du Conseil National des Barreaux de France.

#### Quelles sont vos attaches sentimentales avec l'Alsace ?

La question est bien posée puisque je n'ai plus que des attaches sentimentales avec ma chère Alsace. Elles sont naturellement très fortes et prennent plusieurs formes : tout d'abord le simple fait de rappeler, chaque fois que l'occa-

sion s'en présente, que malgré mon patronyme basque, je suis alsacien par mes deux parents.

Ensuite, j'ai été jusqu'à l'an dernier et pendant plus de vingt ans Vice-président d'une fondation du droit local ( Fondation Lucien Dreyfus) dont le siège est à Mulhouse. Je fréquente les cercles alsaciens de Paris, la Maison d'Alsace , et le Cercle des Juristes alsaciens dont je suis le Vice-président.

Et enfin ma cave est remplie de merveilleux flacons que je me procure à Ribeauvillé, à Ammerschwihr et chez de célèbres vigneronnes à Kaysersberg, sans oublier que mon épouse toulousaine ne jure que par les nappes de Beauvillé !

*Interview réalisée par Christian Roth, Président du Cercle des Juristes Alsaciens Lorrains*

---

### Entretien avec Brigitte Klinkert – suite de la page 9

mission au service de l'insertion mais aussi dans le suivi et le portage des dossiers fondamentaux pour l'Alsace où je suis élue conseillère d'Alsace. Chacun connaît ma force de travail et cela me permet de concilier les deux. Mon ancrage sur le terrain est précieux pour moi.

Au cours des derniers mois j'ai travaillé étroitement avec mes collègues sur de nombreux dossiers essentiels pour l'Alsace. Nous avons assuré le maintien de l'apprentissage transfrontalier avec Elisabeth Borne, réinstallé la Commission du droit local avec Eric Dupond-Moretti, rassuré sur le Concordat et sur la sécurité avec les renforts policiers à Colmar et Strasbourg avec Gérard Darmanin, continué à conforter la CeA avec Jacqueline Gourault, travaillé sur Strasbourg l'europpéenne avec Clément Beaune,

avancé sur le transfert des routes avec Jean-Baptiste Djebbari ou encore annoncé l'installation du nouveau lycée franco-allemand avec Jean-Michel Blanquer.

Au-delà de ma personne, à Paris comme en Alsace je pense que c'est une chance pour notre territoire d'avoir une Ministre au Gouvernement et c'est pourquoi je souhaite poursuivre mon action au sein de la Collectivité européenne d'Alsace pour apporter au collectif et aux Alsaciens tout ce qu'il m'est possible de faire.

Le plan de relance alsacien et la possibilité de renforcer les compétences de la CeA annoncés par le Premier ministre montrent que l'Alsace est considérée et respectée.

*Propos recueillis par Benoît Kuhn*



En 1976 Alain Peyrefitte, publiait un ouvrage qui fit date : *Le mal français*. Dans cet ouvrage, l'auteur faisait, en particulier le constat de la moindre croissance de l'économie française par rapport aux pays de l'Europe du Nord sur les trois siècles qui ont suivis celui appelé peut être à tort le Grand Siècle.

Pour illustrer cette tendance lourde, il évoque l'image suivante qui interpellera particulièrement les lecteurs de l'Alsa'Parisien.

*'Des soldats français qui entrèrent en Alsace en 1918, plus d'un fut stupéfait de découvrir partout l'adduction d'eau, le tout-à-l'égout, l'électricité, le téléphone, des caisses d'assurances sociales. L'Alsace, annexée au jeune Reich de 1870 à 1918, avait, en moins d'un demi-siècle, connu une métamorphose. Comme si la France avait pris un demi-siècle de retard par rapport à cette partie d'elle-même qui lui avait été arrachée. Pourtant, les uniformes bleu horizon soulevaient les vivats. Les Alsaciens libérés retrouvaient leur patrie ; les soldats français découvraient le monde moderne.'*

Pierre Moritz, qui a publié en février 2020, un *Dictionnaire de la Guerre de 1870* (voir Rubrique Livres de l'Alsa'Parisien 31) travaille actuellement sur son prochain ouvrage qui sera intitulé *Dictionnaire de l'annexion 1871-1918*.

Il nous livre son point de vue synthétique sur cette période.

## Bilan de l'Annexion 1871-1918

L'Annexion de l'Alsace-Moselle par l'Allemagne commence à la fin de la guerre de 1870-71 et s'arrête à la fin de la guerre de 1914-18, elle va durer 48 années.

Ces territoires, après avoir été pendant près de 700 ans dans le giron du Saint Empire Romain germanique, font progressivement partie du Royaume de France à partir du Traité de Westphalie en 1648, et cela dure plus de 200 ans. Et puis, l'Alsace et la Moselle reviennent à l'Allemagne unifiée sous l'égide du 2<sup>e</sup> Reich en 1871, selon le Traité de Francfort.

Bismarck, qui pendant 27 ans gouverne la Prusse puis l'Allemagne, jusqu'en 1890, était un adepte du Pangermanisme, un courant de pensée né au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle qui militait pour réunir sous le même état politique les provinces ayant été alémaniques par le passé, comme l'Alsace et la Moselle.

Cette théorie convenait parfaitement à sa politique expansionniste, et pendant toutes ses années au pouvoir, l'ambitieux Chancelier de fer gouverne et provoque des guerres pour atteindre cet objectif de construire une grande Allemagne, ce à quoi il aboutit, précisément en 1871.

Si l'on fait un bilan de cette période, il convient de se poser la question de savoir quels sont les « réussites » et les « échecs », matériels et immatériels, que cette Annexion a apportés aux 3 départements concernés : le Bas Rhin, le Haut Rhin et la Moselle.

Sauf à considérer que la 2<sup>e</sup> Annexion allemande de 1940 à 1945 a quelques peu rebattu les cartes, la première Annexion étant terminée il y a maintenant plus d'un siècle, le recul permet de juger les choses de manière froide et dépassionnée.

Cette classification binaire n'est pas forcément rigoureuse mais tentons la en considérant les seuls intérêts des populations de nos 3 départements.

### Les succès

Durant la 2<sup>e</sup> partie du XIX<sup>e</sup> siècle, bien qu'elle connaisse des haut et des bas, l'économie de l'Allemagne est la plus forte des économies européennes. Cela lui donne les moyens de son expansion militaire et cela lui permet d'investir dans le développement des territoires conquis, et de l'Alsace-Moselle en particulier.

#### • Le développement économique.

Si assez rapidement, le Reichsland se voit fermer le marché de la « Vieille France »,



### Histoire

le marché de l'Allemagne s'ouvre aux entreprises alsaciennes et mosellanes, et c'est un marché important et en croissance dont bénéficie progressivement la terre d'Empire.

#### • Les législations sociales.

En 1871, une nouvelle législation du travail progressiste est adoptée dans l'ensemble de l'Allemagne. Durant 18 années, dans le but de maintenir la compétitivité, en particulier de l'industrie, le patronat d'Alsace-Moselle va reculer son application, mais elle finira par l'être. C'est l'arrêt du travail des enfants, la légalisation des syndicats...

Par ailleurs, les prestations sociales se développent. Une loi d'empire de 1883, définit pour l'ensemble des salariés allemands, un régime d'assurances sociales progressiste. Par un décret du gouvernement daté de 1885, ces dispositions sont introduites dans le Reichsland, elles constituent un des régimes d'assurance sociale les plus performants au monde, que les salariés d'Alsace-Moselle n'avaient pas, et dont ils vont profiter :

1) L'assurance « maladie », devient générale et obligatoire pour tous les salariés de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

Elle est gérée par des établissements publics ou par des caisses d'entreprise. L'assurance maladie est financée par des cotisations patronales et salariales. Le montant des prestations est proportionnel aux cotisations versées pour et par l'assuré. Les caisses couvrent les frais médicaux, pharmaceutiques, l'optique lunetterie et la perte de salaire à hauteur de 60% du salaire de base. La maternité est prise en charge par un congé payé de 2 semaines avant et 4 semaines après l'accouchement. En 1913, 364.000 salariés, soit 60% de la population active, sont assurés par des caisses locales générales ou par des caisses d'entreprise. En 1914, la cotisation passe de 2,5% à 4,5% du salaire, elle est financée à 50-50 par le patron et par le salarié.

2) L'assurance « accidents du travail », quant à elle prend le relai de l'assurance maladie à partir de la 13e semaine de maladie. Elle est à la charge de l'entreprise. La gestion des fonds est assurée par des grandes mutuelles patronales qui ont leur siège outre Rhin.

3) L'assurance « invalidité-vieillesse », selon les dispositions d'une loi de 1889, assure une rente d'invalidité de 18% du salaire de base pour les salariés ayant cotisé pendant 23 ans. Par ailleurs, elle assure une petite retraite à partir de l'âge de 70 ans. Son financement est effectué par le salarié, qui doit acheter régulièrement des timbres à coller dans un carnet.

#### • L'urbanisation des villes.

La capitale politique, Strasbourg, et la capitale militaire, Metz, les 2 grandes villes du Reichsland, font l'objet d'une formidable rénovation sur le plan de l'urbanisme, avec l'édification de ce que l'on appelle les Neustadt. Couplée avec le développement des transports ferroviaires et donc des gares, cela en fait des villes modernes. Cela dit, le financement de ces nouvelles infrastructures n'était pas réglé que par le Reich, les villes concernées étaient aussi mises à contribution. Quant aux orientations architecturales, soyons clairs, elles sont prises dans un but de propagande en privilégiant les styles néo-alsaciques pour bien montrer aux populations de ces territoires, qui en sont désormais les nouveaux maîtres.

#### • Rayonnement de l'Université de Strasbourg.

La germanisation des populations à marche forcée est le mot d'ordre. Il faut apprendre le « bon allemand » et le parler, l'enseignement, y compris supérieur, est orienté dans ce sens. L'Université de Strasbourg est entièrement réorganisée avec un nouveau corps professoral et avec une ouverture dans les domaines littéraire, historique et scientifique à l'ensemble des pays de l'Est et non plus principalement tournée vers la France.



### Les échecs

L'Alsace Moselle est une terre d'Empire, c'est l'acquis commun des 26 pays unis dans la guerre de conquête de ces territoires.

• **Le gouvernement du Reichsland**, est basé à Berlin et il est relativement dictatorial. Progressivement l'Alsace-Moselle va quand même trouver une certaine autonomie, en particulier législative, avec une représentation locale. Cela dit, compte tenu du fait que ces territoires ont été rattachés à l'Allemagne par la guerre, le pouvoir civil local est doublé d'un pouvoir fort que revendiquent les militaires. Le Reich, et plus particulièrement son Armée, se méfie des alsaciens-mosellans, ne les considère pas comme de vrais allemands et les traite durement.

• **Par rapport en particulier au point précédent**, la population qui n'est plus française, même si une bonne partie reste francophile, et qui par ailleurs ne veut pas vraiment devenir allemande, va développer un sentiment d'autonomisme, voire de séparatisme. L'Alsace va créer une nouvelle culture artistique, littéraire qui s'appuiera sur la langue locale, c'est un échec pour le pouvoir mais cela reste une richesse régionale.

### Conclusion

Les 2 pays rivaux, la France et l'Allemagne, ont cherché alternativement, après chacune des conquêtes ou des reconquêtes de ces territoires, à séduire les alsaciens-mosellans afin que la greffe prenne ou reprenne...Si le 2<sup>e</sup> Reich a su apporter à cette population un développement économique et des progrès sociaux, il n'a pas su l'aimer et la considérer.

A la fin de la première Annexion qui a duré de 1871 à 1918, les Alsaciens-Mosellans ont profité de cette rivalité pour exiger et obtenir de la France le maintien de ces avantages, sachant que la « Vieille France » elle-même n'en profitait pas encore...Cela s'est exprimé par le « Droit local » qui après une 2<sup>e</sup> Annexion 40-45, et certaines modifications, reste encore globalement en vigueur de nos jours.

Yves Moritz

Nota : En guise d'illustration des propos évoqués, une déclaration de Bismarck, sans doute le plus grand génie politique en Europe de la 2<sup>e</sup> partie du XIX<sup>e</sup> siècle, qui montre la nature des relations qu'il entretenait avec les Alsaciens-Mosellans en 1887 :

*« L'Alsace-Lorraine doit être considérée comme un territoire ennemi, et nous ne l'avons pas annexée pour accroître notre superficie, ni notre population, ni pour l'assimiler, mais pour des raisons militaires. Puisque sa population ne témoigne pas à notre encontre les sentiments d'attachement qui nous feraient obligation de la protéger, nous sommes déliés de tous devoirs à cet égard.*

*En temps de guerre, l'attitude que nous avons adoptée au cours de la guerre de 1870-71, se justifierait pleinement. Quant au temps de paix, les pouvoirs donnés au Statthalter (le Gouverneur) par l'article 10 de la Dictature sont pleinement adaptés et l'on veillera à ce qu'ils soient utilisés. »*  
...C'est assez explicite....

**NOUVEAU**

Votre adhésion ou renouvellement de cotisation par Internet :

1/ aller sur <https://www.alsaciens-lorrains-paris.fr/>

2/ choisir rubrique **CONTACT/ADHESION**

3/ Cliquer sur le bouton

Adhérer



**Livres**



**L'Alsace, Terre du Milieu entre coq gaulois et aigle germanique**, Claude Muller et Fabien Baumann,

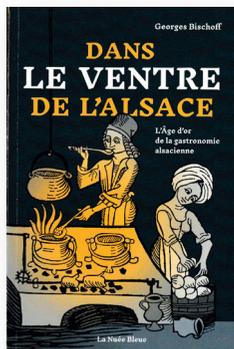
Beau livre, livre-objet et ouvrage de référence : L'Alsace, Terre du Milieu... est tout cela à la fois. Les historiens Claude Muller, directeur

de l'Institut d'Histoire d'Alsace, et Fabien Baumann parcourent l'histoire de l'Alsace de l'an mil à maintenant. On commence par la vie de Sainte Odile puis du pape Léon IX pour finir avec la création de la région Grand Est et de la Collectivité européenne d'Alsace. Il y a là une diversité de sujets (63 étapes historiques en tout), chacun traité en une double page, divisés en trois parties : le Moyen-Âge ; de la Réforme à la Révolution ; l'époque moderne. Le texte est synthétique, agréable à lire et privilégie les citations de documents d'époque. Avec en plus force illustrations (400 documents reproduits au total) et même 17 fac-similés de documents historiques (d'où ce qualificatif de livre-objet), généralement en version française. Voilà un cadeau à (s') offrir pour le laisser sur la table à café et le feuilleter à loisir. Et se convaincre, avec les auteurs, de la vocation européenne de l'Alsace.

.....  
**Editions du Signe**

Parution : 3/12/2020

Prix : 35 €



**Dans le ventre de l'Alsace**, Georges Bischoff,

Avec son érudition habituelle, l'historien Georges Bischoff nous décrit en détail l'âge d'or de la gastronomie alsacienne de 1470 à 1620. Il semble qu'on mangeait déjà fort bien en Alsace,

comme en témoignent gravures et livres de recettes de l'époque sur lesquels s'appuie l'auteur. Et Georges Bischoff nous apprend au passage deux choses importantes (attention : spoiler !). D'abord que la pomme de terre se mange en Alsace au moins depuis 1625, alors que la France attendra que Parmentier (qui l'avait découverte comme soldat prisonnier... en Prusse) l'introduise en France dans les années 1780. Ensuite et surtout, que notre choucroute « nationale » serait née après 1871 dans les brasseries alsaciennes de Paris, « fruit d'une métamorphose rédemptrice » supplantant la vulgaire Sürkrüt/Sauerkraut, « bouillie filamenteuse » jusque-là en vigueur en Germanie. Les sceptiques remarqueront que Georges Bischoff n'apporte aucune démonstration de cette dernière thèse...

.....  
 264 pages

Format : 16 x 24 cm

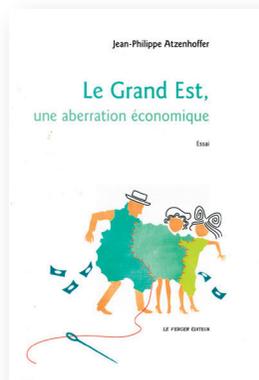
La Nuée Bleue

Parution : 7 octobre 2020

Prix : 25 €

Benoît Kuhn, mars 2021





**Le Grand Est, une aberration économique** par *Jean-Philippe Atzenhoffer*

S'il ne faut en lire qu'un seul, c'est celui-là, nous ne saurions trop vous le recommander en cette période électorale pleine d'enjeux pour l'Alsace. Sur un

ton calme et surtout factuel, l'économiste Jean-Philippe Atzenhoffer démontre point par point l'imposture de la réforme des régions de 2014 qui a fait disparaître l'Alsace dans une méga-région Grand Est. En commençant par l'argument avancé à l'époque que les régions devaient grandir pour avoir une taille critique, une « taille européenne ». Vue de l'esprit, répond Jean-Philippe Atzenhoffer, l'Alsace avant fusion était en bonne place au milieu des régions européennes, en 147<sup>ème</sup> position pour la superficie et en 75<sup>ème</sup> position pour la population sur 349 régions européennes. Les cantons suisses et une bonne moitié des Länder allemands (dont notre voisin la Sarre) sont plus petits que l'Alsace, sans que leur efficacité économique en soit inférieure. Il n'y a en réalité pas de taille idéale, une région tire sa force de sa cohérence géographique, économique et historique.

L'ouvrage examine ensuite les promesses de cette réforme et démontre, études à l'appui, que la fusion des régions a abouti aux résultats exactement contraires à ceux recherchés. Point par point, il en établit le bilan en prenant pour exemple la méga-région Grand Est et ses promesses non tenues. Au premier rang desquelles les économies de fonctionnement – des milliards d'économies pour le pays promettait-on alors – qui ont cédé la place à des surcoûts de déplacements vu la taille de la

région et la dispersion des services à l'intérieur. L'efficacité de l'action publique ne s'améliore pas non plus, car dans ces grandes régions, la plupart des élus ne connaissent pas, ne peuvent pas connaître les questions hors de leur « zone de chalandise ». Que peuvent savoir les élus de l'Aube ou des Ardennes des problèmes de transport du Sundgau ou du Nord Alsace ? La réciproque est bien sûr tout aussi vraie. L'éloignement des centres de décision du terrain et l'inefficacité qui en résulte ont été évidents lors de la crise du Covid en 2020 : l'ARS de Nancy a été incapable de répondre rapidement aux besoins des hôpitaux alsaciens au point que Brigitte Klinkert, alors présidente du Conseil général du Haut-Rhin, a dû négocier elle-même avec ses voisins allemands et suisses la prise en charge de malades chez eux. Cette inefficacité est renforcée par le fait que la région, soucieuse de ne pas provoquer de jalousies, uniformise son action et saupoudre ses interventions alors qu'il faudrait une gestion fine et différenciée suivant les besoins des territoires. Jean-Philippe Atzenhoffer souligne enfin le danger que représente à terme un tel déni de démocratie, nombre d'études économiques ayant montré l'importance de l'adhésion des citoyens, de leur confiance pour le développement de leur région. S'il s'appuie sur son expertise et utilise beaucoup de sources, dont des documents inédits, ce professeur d'économie se révèle aussi un excellent pédagogue, pas besoin d'être docteur en économie comme lui pour suivre son propos. Le livre à lire avant d'aller voter en juin prochain.

.....

**Le Grand Est, une aberration économique** par *Jean-Philippe Atzenhoffer*  
**Le Verger Editeur**

320 pages  
Format : 14 x 21 cm  
Prix : 15 €  
Editions HélioPoles,

Benoît Kuhn, mars 2021



# — CATTIN —

GRANDS VINS ET CRÉMANTS D'ALSACE

FAMILLE DE VIGNERONS DEPUIS 1720

Vivez les Grands Vins d'Alsace !



## Expédition de vins en direct dans toute la France !



- Bar à vins panoramique à près de 350 mètres d'altitude



- Grande terrasse avec vue sur les vignes, les Vosges, la Forêt Noire et même au delà !



- Visites de cave et du vignoble

- Petite restauration en continu

- Accueil de groupes et réceptions

- Privatisation pour vos événements



Ouvert en non-stop 7J/7 de 10h à 19h

**Le Belvédère du vignoble alsacien**

35 rue Roger Frémeaux - 68420 VÆGLINSHOFFEN

contact@cattin-oenotourisme.alsace

+33 (0)3 89 49 30 21

[www.cattin.fr](http://www.cattin.fr)

L'Alsacien est disponible pour la vente, uniquement sur réservation.



# Raoul Maeder

Boulangers - pâtisseries alsaciens de père en fils  
Depuis 1956

111 bd Haussmann  
75008 Paris  
01 46 22 50 73

158 bd Berthier  
75017 Paris  
01 42 65 06 25

[www.raoulmaeder.fr](http://www.raoulmaeder.fr)